

Politique de la ville

Quartiers prioritaires rennais : une nouvelle feuille de route partenariale pour lutter contre les inégalités sociales et pour l'accès aux droits des habitantes et des habitants

Le Conseil municipal a approuvé le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 en faveur des cinq quartiers prioritaires. La Ville de Rennes et Rennes Métropole sont engagées depuis longtemps dans la lutte contre les inégalités sociales et pour l'accès aux droits. Fruit d'une co-construction avec les habitants et d'un travail partenarial avec l'État, le Département, la Région, les bailleurs et l'ensemble des 21 signataires, ce nouveau contrat vise une action résolue et innovante pour améliorer durablement les conditions de vie dans ces quartiers, avec de nouveaux axes identifiés avec les citoyens autour de l'écologie, de l'alimentation, du numérique ou de la tranquillité.

« Je tiens à saluer la démarche participative forte qui a permis aux habitantes et habitants de nos quartiers de se mobiliser de multiples manières autour des orientations de ce nouveau Contrat de Ville. Ils ont pu se l'approprier et l'enrichir pour le placer au plus près de leurs préoccupations et besoins en y intégrant de nouvelles thématiques, telles que la transformation écologique et numérique, les droits culturels ou encore l'alimentation saine pour toutes et tous. Cette dynamique partenariale permettra de conforter et de renforcer notamment les actions de cohésion et d'égalité que nous portons aux côtés des habitants, des collectifs et des associations de nos quartiers. »

David Travers, adjoint municipal délégué à la Solidarité

Le Contrat de Ville, c'est quoi ?

Outil majeur d'action publique, le Contrat de Ville est un contrat social d'égalité entre les habitants et entre les territoires. Il établit une vision commune et fixe les attendus en matière de politique de la ville menée dans les quartiers prioritaires, où la pauvreté est la plus importante. Signé pour une durée de 6 ans, il détermine les objectifs partagés et les engagements de chacun des partenaires impliqués, qu'ils soient institutionnels, économiques ou associatifs, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en agissant contre les inégalités.

Les cinq quartiers prioritaires, que sont Cleunay, Bréquigny – Champs Manceaux – Les Clôteaux, Maurepas, Le Blosne et Villejean, représentent plus de 33 000 habitants, soit 14,5 % de la population rennaise et 7 % de la population métropolitaine.

Une élaboration participative du Contrat de Ville

Le Contrat de Ville 2024-2030 a été élaboré à travers plusieurs démarches participatives auprès des habitants des cinq quartiers prioritaires, premiers concernés par la politique de la ville. De nombreux rendez-vous et dispositifs ont été mis en place afin d'aller à leur rencontre : deux enquêtes de perception des habitants en 2018 et 2022, une évaluation participative sur le partage de l'espace public entre 2019 et 2021, un bilan du précédent Contrat de Ville en 2022, des restitutions aux acteurs professionnels et associatifs et aux habitants des résultats des enquêtes en 2023 et l'organisation de terrasses de quartiers afin d'aller à la rencontre directe des habitants. Le conseil citoyen rennais a également rendu ses contributions.

Au total, ce sont près de 5 000 contributions qui ont enrichi le travail d'élaboration de cette nouvelle feuille de route en faveur des quartiers prioritaires.



Terrasse de quartier à Villejean en octobre 2023 © Arnaud Loubry – Rennes Ville & Métropole

Nouveau contexte, nouvelles thématiques

Au regard des récents événements climatiques extrêmes, de la crise sanitaire du Covid, de la crise énergétique et des mutations sociétales à l'œuvre depuis plusieurs années, de nouvelles thématiques sont désormais intégrées au Contrat de Ville :

- Les enjeux de **transformation écologique**, avec la nécessaire adaptation des quartiers aux dérèglements climatiques (rénovation énergétique, lutte contre les îlots de chaleurs, mobilités, etc.) et l'écologie populaire qui valorise les pratiques écologiques des habitants ;
- L'**inclusion numérique** notamment pour améliorer l'accès aux droits *via* le numérique ;
- Le **bien vieillir**, face à un taux de vieillissement élevé dans ces quartiers nécessitant l'adaptation des logements et une meilleure accessibilité ;

- L'**alimentation saine et durable** alors que l'inflation menace les ménages et que l'offre d'alimentation reste faible sur ces quartiers ;
- La **tranquillité publique et la sécurité** afin de conserver la sérénité de la vie quotidienne dans ces quartiers ;
- L'**occupation positive de l'espace** public pour améliorer la convivialité et la liberté de circuler des habitants ;
- Les **droits culturels**, afin de reconnaître les individus comme porteurs et producteurs de culture.

1,5 million par an pour les associations au bénéfice des habitantes et des habitants de ces territoires

En plus des interventions de droit commun, des financements spécifiques de l'État, de Rennes Métropole, de la Ville de Rennes et du Département, sont prévus à destination des associations qui portent des projets pour la qualité de vie dans les quartiers prioritaires. C'est plus d'1,5 million d'euros par an qui sera mobilisé chaque année pour soutenir les projets déposés (160 projets en moyenne), financés à 53 % par l'État, 23 % par Rennes Métropole, 12 % par le Département et 12 % par la Ville de Rennes.

Ces associations, en lien quotidien avec nos directions de quartiers, sont de véritables relais de la politique de la ville pour l'entraide et la solidarité au plus près des habitants et de leurs besoins.

Quelques exemples parmi les projets financés en 2024 :

- Le projet « Place à facettes » de l'association Keur Eskem, espace public transition de la place du Gros-Chêne à Maurepas ;
- L'expérimentation d'un local jeunesse animé à titre principal par la MJC Maison de Suède, square Charles Dullin à Bréquigny ;
- Le centre de santé communautaire au Blosne ;
- Le collectif agricole de la Prévalaye à Cleunay ;
- Le projet d'entraide administrative « Si on s'alliait » à Villejean ;
- etc.

D'autres démarches sont adossées au Contrat de Ville et apportent des moyens complémentaires aux quartiers : cité éducative, cité de l'emploi et Plan emploi Quartiers, Quartiers d'été et Cet été à Rennes, binômes de la prévention, avec des moyens financiers supplémentaires (1,7 million d'€ financés par l'État et 912 407 € financés par les collectivités locales).

Zooms par quartier

Il est à noter que la géographie des QPV évolue légèrement sur ce nouveau contrat de la façon suivante :

- Les quartiers Cleunay et Bréquigny – Champs Manceaux – Les Clôteaux gardent un périmètre identique ;
- Les quartiers de Maurepas (+ 600 habitants) et du Blosne (+ 700 habitants) sont légèrement étendus ;

- Le quartier de Villejean est légèrement réduit au nord (- 100 habitants).

LE BLOSNE

11 550 habitants

27 % de la population a moins de 15 ans et **31 %** des familles sont monoparentales.

2 101 foyers sont à bas revenus (revenus disponibles équivalents à moins de 1 135 € par unité de consommation).

Pour le quartier du Blosne, les enjeux prioritaires identifiés sont :

- Satisfaire les besoins des parents et lutter contre le non-recours ;
- Être jeune et ambitieux ;
- Faire de la continuité des parcours des jeunes une réalité ;
- Encourager les réflexions sur l'espace public ;
- Pour un territoire plus vert et plus solidaire.

BRÉQUIGNY – CHAMPS-MANCEAUX – LES CLOTEAUX

5 271 habitants

40,5 % de la population a moins de 15 ans, **46,4 %** des enfants de moins de 18 ans sont en situation de vulnérabilité et **12,1 %** des familles sont monoparentales.

43,1 % de taux de pauvreté, **999** foyers sont à bas revenus et **44 %** des familles sont allocataires de la Caisse d'allocation familiale.

Pour ce quartier, les enjeux prioritaires identifiés sont :

- Soutenir l'orientation, l'insertion et l'accès à l'emploi ;
- Accompagner une transition écologique et participative pour un meilleur cadre de vie ;
- Pour davantage d'entraide et de solidarités ;
- Favoriser l'accès aux droits et à l'éducation ;
- Pour une occupation positive et festive de l'espace public.

MAUREPAS

6 200 habitants

23,5 % de la population a moins de 15 ans, **1 135** enfants de moins de 18 ans et **57 %** des personnes de plus de 75 ans sont en situation de vulnérabilité et **16,2 %** des familles sont monoparentales.

45,5 % de taux de pauvreté et **61 %** des habitants sont préoccupés par l'augmentation des prix et le pouvoir d'achat.

Pour ce quartier, les enjeux prioritaires identifiés sont :

- Pour une occupation positive et joyeuse de l'espace public ;
- Pour un Maurepas inclusif et solidaire ;

- Accompagner les jeunes dans leur début de vie d'adulte ;
- Accompagner les parents face à leurs doutes et craintes ;
- Faire face collectivement à la montée des violences.

VILLEJEAN

8 883 habitants

20 % de la population a moins de 15 ans, **33 %** de la population a entre 15 et 24 ans et **41 %** des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans sont des familles monoparentales.

Le revenu médian est de **1 118 €**, **1 706 foyers** sont à bas revenus et **1 228 foyers** sont fortement dépendants des prestations sociales.

Pour ce quartier, les enjeux prioritaires identifiés sont :

- Appuyer le bien grandir et la parentalité ;
- Renforcer l'insertion et l'épanouissement des jeunes adultes ;
- Lutter contre l'isolement et redonner à chacun sa place dans le collectif ;
- Accès aux droits et aux services ;
- Permettre l'occupation positive de l'espace public.

CLEUNAY

1 317 habitants

26 % de la population a moins de 15 ans, et **8 %** de la population a entre 15 et 24 ans.

Le revenu médian est de **1 159 €**, **350 foyers** sont à bas revenus et **52 %** des habitants sont préoccupés par l'augmentation des prix et le pouvoir d'achat.

Pour ce quartier, les enjeux prioritaires identifiés sont :

- Penser l'habitat et les espaces de vie avec les habitants ;
- Un quartier accueillant et un espace public de proximité ;
- Pour un meilleur accès aux droits et à la santé ;
- Des enfants et des jeunes épanouis ;
- Un quartier connecté au vivant et à la sobriété.

L'ensemble des projets par quartier sont à retrouver dans le document cadre « Contrat de Ville 2024-2030 » accessible sur notre espace presse.